

Quels sont les effets prévus des changements climatiques sur les communautés ?

- Les changements dans les débits fluviaux, la quantité des précipitations et une élévation du niveau de la mer font en sorte que les inondations seront plus fréquentes dans les collectivités humaines situées à proximité des rivières et le long des côtes. D'après des études menées par la Commission géologique du Canada, les côtes du Nouveau-Brunswick sont l'une des deux régions du Canada qui sont les plus sensibles à l'élévation du niveau de la mer (au même titre que la côte de la mer de Beaufort) et nos rivières comptent parmi les rivières les plus vulnérables aux changements climatiques du Canada.
- La disponibilité de l'eau potable propre pourrait devenir un problème important dans certaines régions, et ce, à cause d'une combinaison des effets. Des tempêtes plus violentes provoqueront des écoulements provenant des fermes et d'autres zones développées, augmentant ainsi la probabilité d'une augmentation de la pollution de l'eau et de l'envasement. Des périodes prolongées de sécheresse à l'intérieur des terres peuvent se solder par des nappes phréatiques moins profondes partout dans la province, ce qui causerait des problèmes en ce qui a trait à la quantité d'eau potable et la qualité de celle-ci. Des niveaux élevés de la mer peuvent mener à une intrusion de l'eau dans les nappes phréatiques près des côtes.
- Les régions dont le développement est le plus dense, particulièrement les centres-villes, verront une hausse de leurs températures, car elles ne bénéficieront pas des effets tampons qu'offrent la végétation et l'eau libre.
- Ces impacts prévus exerceront une influence sur la sécurité des édifices, des routes et des chemins de fer existants, ainsi que sur le choix des endroits qui pourraient être développés sans danger à l'avenir.
- Nous dépenserons plus d'argent et mettrons plus d'efforts pour tenter de remplacer les services écosystémiques que nous tenons maintenant pour acquis – comme les effets de refroidissement des espaces verts et des plans d'eau, les crues naturelles et le contrôle de l'érosion que procurent les forêts et les terres humides, de même que la filtration naturelle de l'eau effectuée par les zones naturelles.



Quelles sont les solutions possibles pour les communautés et pour s'adapter aux changements climatiques ?

« Des changements, comme le déclin du débit des cours d'eau et des niveaux et la température de l'eau, les ondes de tempêtes plus élevées, précipitations plus abondantes et plus brèves, auront des incidences telles que des baisses d'approvisionnement en énergie hydroélectrique et en eau, des problèmes liés à la qualité de l'eau, des crues éclair et la saturation d'installations de drainage. » L'adaptation des infrastructures du Canada aux changements climatiques dans les villes et les collectivités, 2006

Pour que nos communautés s'adaptent et réagissent aux changements climatiques, il deviendra de plus en plus important que des zones naturelles soient incorporées dans les plans d'aménagement rural et urbain, lors de l'aménagement des collectivités. Les écosystèmes naturels offrent de nombreux services de filets protecteurs écologiques aux humains ; il faudrait déboursier des millions de dollars pour reproduire ou remplacer ces services. En effet, les terres humides captent l'eau et filtrent les polluants, permettent à l'eau de pluie de s'infiltrer lentement dans le sol et d'alimenter les nappes phréatiques. Les forêts enlèvent des polluants de l'air et fournissent de l'ombre, afin d'aider à maintenir la température du sol plus basse. Les forêts ralentissent aussi l'écoulement de l'eau (provenant de la pluie ou de la fonte des neiges) vers les réseaux hydrographiques, réduisant ainsi l'érosion du sol et les inondations.

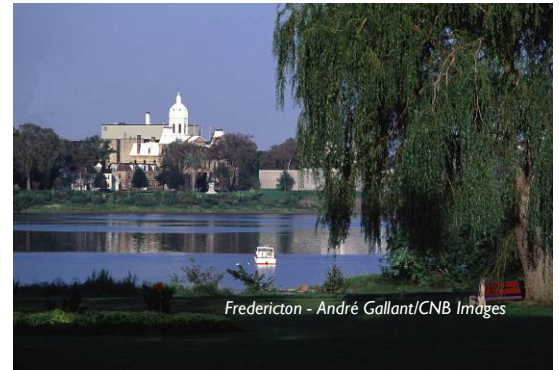
Dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, l'aménagement communautaire peut être réduit à trois couleurs : gris, vert et bleu. Le gris est la couleur du développement humain. Le vert représente les zones naturelles

terrestres, y compris les terrains boisés, les champs et les parcs. Quant au bleu, il représente l'eau, soit les rivières, les

ruisseaux, les terres humides et les eaux côtières. En planifiant de sorte à nous aider à s'adapter aux changements climatiques, on accorderait la priorité au mélange de vert et de bleu dans les zones développées, afin d'atténuer les effets prévus des changements climatiques sur nos collectivités humaines.

Parmi les mesures à prendre pour inclure des zones naturelles vertes et bleues dans nos plans communautaires, on retrouve :

- Minimiser les développements bâtis et les voies de transport près des côtes et les berges des rivières, afin de ralentir l'érosion ;
- Réduire au minimum les surfaces imperméables (routes et terrains de stationnement), afin de ralentir le ruissellement de l'eau et diminuer les inondations ;
- Conserver les forêts, les rivières, les ruisseaux, les terres humides existants et faire en sorte de joindre les espaces en vert et en bleu, afin qu'ils puissent réagir efficacement aux changements climatiques.



Mise en oeuvre du Plan d'action sur les changements climatiques en ce qui a trait aux collectivités et aux zones naturelles :

- L'eau potable, des températures viables, un sol fertile, l'approvisionnement alimentaire et les ressources naturelles utilisées comme abri sont des besoins essentiels pour les collectivités. En s'assurant que chaque collectivité et chaque plan d'aménagement rural ou urbain conserve les fonctions des forêts, des rivières, des terres humides et des caractéristiques des côtes, il est plus probable que nous continuerons à profiter de ces services essentiels. On lui accordera encore une plus grande priorité, lorsque nous devons faire face à un environnement qui, en raison des changements climatiques, sera beaucoup moins confortable et plus imprévisible.
- Les politiques et la législation peuvent favoriser de nouveaux lotissements dans des régions qui risquent le moins d'être inondées ou d'être touchées par une élévation du niveau de la mer. Ces politiques auront l'avantage de préserver les écosystèmes littoraux et riverains à des fins d'habitat et de loisirs.
- L'initiative provinciale sur la politique de planification peut aider à considérer et planifier en fonction des impacts combinés causés par des pressions pour le développement et par les changements climatiques sur les zones naturelles, lesquelles diminuent la capacité de ces régions à protéger les collectivités contre les effets des changements climatiques.
- La migration forcée de la faune à la recherche d'un habitat plus adéquat deviendra compliquée par la présence de zones développées et des routes qui bloquent leurs mouvements. Les stratégies pour la biodiversité et la gestion de la faune devront être intégrées davantage avec la planification et le développement des collectivités, et ce, afin d'empêcher que la faune devienne plus en péril ou disparaisse de la province.

Mesures proposées par le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012 en ce qui a trait à l'aménagement et au développement des collectivités :

- 5.1 Élaborer et mettre en oeuvre une politique d'aménagement provinciale intégrée.
- 5.2 Mettre en oeuvre un cadre réglementaire pour protéger l'environnement côtier, l'infrastructure et les propriétés publiques et privées.
- 5.4.1 Encourager la préservation et la gestion améliorées des espaces verts par l'entremise de l'Initiative provinciale sur la politique de planification.
- 6.1 Travailler avec les communautés et les commissions d'aménagement à l'élaboration de politiques de zonage efficaces de façon à tirer profit du design écoénergétique, et les aider à adopter des principes d'urbanisme de croissance intelligente qui tiennent compte des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, et des réductions des émissions.

Société pour la nature et les parcs du Canada - section Nouveau-Brunswick

Pour plus d'information et des ressources utiles : www.cpawnsb.org

Préparé mars, 2009